

PERPÉTUITÉS, Loi sur les

Nota : L.R.T.N.-O. 1988, ch. P-3 : Cette codification est en cours (1^{er} novembre 2013).
Voir les modifications subséquentes : L.Nun. 2010, ch. 4, art. 25 et
L.Nun. 2011 ch. 11, art. 1.

Merci,

Danielle Lepage
Éditeur officiel du Nunavut